

N.R. : CCAS/MRC/CP TRENDU/CONSADMI/CA 12 JUILLET 2011

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 2011.07
DU 12 JUILLET 2011 A 18 H**

ETAIENT PRESENTS :

M. HAVRE Hervé, Maire-Adjoint chargé de l'Action Sociale, des Personnes Agées, de la Santé et du Handicap, Vice-Président du CCAS
Mme GRILLET Corinne, Maire-Adjointe, chargée de l'Education Populaire, Administratrice du CCAS
Mme ROY Nathalie, Conseillère Municipale Déléguée chargée du Handicap, Administratrice du CCAS
Mmes ANSELME Peggy, CEREZA Bernadette et CHEMERY Delphine, Conseillères Municipales, Administratrices du CCAS
Mmes VALETTE Odile et COSTA Aurore, Administratrices du CCAS

Administratifs :

Mme DENAT Yveline, Chef du Pôle « Solidarité – Vie de la Cité », Directrice du CCAS
Mme TARENTI Régine, Adjointe à la Directrice du CCAS
Mme CHRETIEN Marie-Reine, Assistante à l'Administration Générale du CCAS – Pôle « Solidarité – Vie de la Cité »

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. FERRARI Christophe, Maire, Président du CCAS
Mme DEBARD Aimée, Administratrice du CCAS

ETAIENT ABSENTS :

M. HISSETTE David, Maire-Adjoint, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de l'Insertion, Administrateur du CCAS
Mme MANGIONE Guillaîne, Maire-Adjointe, chargée du logement social, Administratrice du CCAS (démissionnaire)
Mme GARNIER Marie-Hélène, Administratrice du CCAS (démissionnaire)
Mmes MILLET Edmonde, dite Eddie PASCAL-MILLET, JULLIARD Marie-Claire et GIORNI Nelly, Administratrices du CCAS

DESTINATAIRES

- Mmes et MM. les Administrateurs du CCAS

Diffusion interne par réseau et messagerie :

- M. Philippe SERRE, Directeur du Cabinet du Maire
- Les Chefs de Pôle
- Les Chefs de Service du CCAS
- Mme Yveline DENAT, Chef du Pôle Solidarité et Vie de la Cité - Directrice du CCAS
- M. Olivier L'HEVEDER, Directeur Général des Services
- Mme Jacqueline EXCOFFON, Service des Ressources Humaines
- Mme Christine VACHEZ, Adjointe au responsable des Finances ville-ccas
- M. Yanis GEORGES, Webmaster

Ce compte rendu « sommaire » est affiché en vertu des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.

Il permet de connaître l'ensemble des délibérations prises par le Conseil d'Administration, le Procès-Verbal complet étant mis en ligne sur le site internet ou diffusé après approbation par le Conseil d'Administration suivant.

Date de convocation : 08 Juillet 2011

Nombre d'administrateurs en exercice : 14

Présent(es) : 08

Votants : 8

L'an deux mille onze, le Mardi douze juillet à dix huit heures

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS

Présents : M. Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS

Mmes Corinne GRILLET, Maire-Adjointe chargée de l'éducation populaire, Nathalie ROY, Conseillère Municipale Déléguée chargée du Handicap, Peggy ANSELME, Bernadette CEREZA et Delphine CHEMERY, Conseillères Municipales, Odile VALETTE et Aurore COSTA, Administratrices du CCAS

Excusé(es) ayant donné pouvoir : néant

Excusé(es) : M. Christophe FERRARI, Maire, Président du CCAS et Mme Aimée DEBARD, Administratrice du CCAS

Absent(es) : M. David HISSETTE, Maire-Adjoint chargé de l'Emploi, de l'Economie et de l'Insertion, Administrateur du CCAS

Mmes Guillaîne MANGIONE (démissionnaire), Maire-Adjointe chargée du Logement social, Edmonde MILLET, Marie-Hélène GARNIER (démissionnaire), Marie-Claire JULLIARD et Nelly GIORNI, Administratrices du CCAS

Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions des articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Administration : Questure CCAS

Réf. : MRC

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Hervé HAVRE, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18 heures et présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et de certains membres absents.

Cette séance fait suite à celle qui n'a pu se dérouler Vendredi 8 juillet dernier le quorum n'ayant pas été atteint.

Le quorum, bien que pas nécessaire cette fois-ci conformément à la réglementation, est atteint et la séance débute.

Le Vice-Président informe les administrateurs présents de deux nouvelles démissions au sein du Conseil d'Administration. Il s'agit de Mme Guilaïne MANGIONE, élue, et de Mme Marie-Hélène GARNIER – membre de « La Ruche », antenne du secours catholique. Celles-ci devront être remplacées courant septembre ou courant octobre.

ADOPTION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL :

L'adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 09 juin dernier est reportée au Conseil d'Administration du 06 octobre prochain.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur	N°	Objet de la Délibération	Vote de la Délibération
		(*) NPPV : ne prend pas part au vote Nombre de votants : 8	
M. HAVRE	41_2011	Décision Modificative n° 1-2011 – Budget Principal CCAS	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	42_2011	Décision Modificative n°2-2011 – Budget annexe EHPAD	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	43_2011	Suppressions et créations de postes au CCAS	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	44_2011	Renouvellement de la convention avec l'association L'Equytable	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	45_2011	Signature d'une convention de mise à disposition de salles à des associations et partenaires	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	46_2011	Signature d'une convention avec l'association L'Equytable pour la mise à disposition de paniers de fruits et légumes dans le cadre de l'Epicerie Solidaire	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	47_2011	Fixation des montants des aides de l'Epicerie Solidaire	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	48_2011	Signature d'une convention avec la Banque Alimentaire	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	49_2011	Réforme du financement de la dépendance	A l'unanimité 8 voix pour

M. HAVRE	50_2011	Signature d'un Avenant à la convention TUPS avec Echirolles	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	51_2011	Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Grenoble au titre d'une prestation de service pour le Centre Social Irène Joliot Curie	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	52_2011	Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Grenoble au titre d'une prestation de service pour le Centre Social Jean Moulin	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	53_2011	Signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement « Economie Sociale et Familiale » avec la CAF de Grenoble	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	54_2011	Signature d'une convention de tiers payant avec la CARSAT	A l'unanimité 8 voix pour
M. HAVRE	-	Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'Administration du CCAS en matière d'aides financières aux familles Pontoises	
M. HAVRE	-	Actes divers du Président pris par délégation du Conseil d'Administration du CCAS	
M. HAVRE	-	Points divers	

FINANCES

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 41_2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 1-2011 – BUDGET PRINCIPAL CCAS

Il convient de procéder à un premier ajustement budgétaire pour l'exercice 2011.

Le Vice-Président présente la première décision modificative pour l'exercice 2011, avec réintégration des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010 qui se résume, par chapitre, suivant le tableau ci-joint.

Il est décidé :

De voter la décision modificative n°1-2011 du budget principal du CCAS comme ci-après.

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP	Report de Crédit	DMI	Total Budget
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	0,00	3 492,35	6 492,35
Total Dépenses	3 000,00	0,00	3 492,35	6 492,35

Recettes

Chapitre	BP	Report de Crédit	DMI	Total Budget
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	3 492,35	3 492,35
Total Recettes	3 000,00	0,00	3 492,35	6 492,35

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP	Report de Crédit	DMI	Total Budget
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	430 849,00	0,00	15 000,00	445 849,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 459 765,00	0,00	0,00	1 459 765,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	107 560,00	0,00	0,00	107 560,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 300,00	0,00	0,00	120 300,00
Total Dépenses	2 118 474,00	0,00	15 000,00	2 133 474,00

Recettes

Chapitre	BP	Report de Crédit	DMI	Total Budget
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	2 930,00	0,00	0,00	2 930,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 959 544,00	0,00	-15 280,25	1 944 263,75
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	30 280,25	30 280,25
Total Recettes	2 118 474,00	0,00	15 000,00	2 133 474,00

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 42_2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 2-2011 – BUDGET ANNEXE EHPAD

Il y a lieu de procéder à un deuxième ajustement budgétaire du budget annexe « Résidence Joliot Curie » sur la section de fonctionnement par décision modificative n°2-2011.

Groupe fonctionnel 02, les prévisions budgétaires sont essentiellement imputées sur les comptes 64, mais pour des besoins de service les comptes 62 doivent être mouvementés en cours d'année :

- Besoin d'intérim pour les absences du personnel
- Appel à une société de surveillance pour la nuit (de janvier à mai 2011)
- Rémunération de la Direction à reverser à la mairie (salaire de la Direction pris en compte au BP 2011 sur un compte 64)

Il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits selon le tableau joint .

D'autre part ont été encaissées des Indemnités journalières qui génèrent des recettes supplémentaires et qui abonnent en contrepartie des dépenses du chapitre 012, compte 64.

Il est décidé :

De procéder au vote de la DM n°2-2010 du budget annexe « Résidence des Personnes Agées Irène Joliot Curie » comme indiqué ci-dessus.

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N° 2-2011							
BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE PERSONNES AGEES							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
NOUVEAUX CREDITS et/ou DIMINUTION DE CREDITS							
CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE	HEBERG	DEPEND	SOINS
018	6419	Rembt sur rémunération personnel non médical		6 600,00	760,00	1 760,00	4 080,00
018	6459	Rembt sur charges de sécurité sociale et prévoyance		7 100,00			7 100,00
012	64525	Personnel médical - cotisation cnracl	7 100,00				7 100,00
012	64111	Personnel non médical - Rémunération principale titulaires et sta	6 600,00		760,00	1 760,00	4 080,00
TOTAL			13 700,00	13 700,00	760,00	1 760,00	22 360,00

VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES ET/OU ARTICLES							
CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE	HEBERG	DEPEND	SOINS
012	62111	Personnel intérimaire administratif et hôtelier	4 000,00		4 000,00		
012	62113	Personnel médical et paramédical extérieurs à l'établissement	40 000,00			12 000,00	28 000,00
012	6218	Autre personnel extérieur	40 000,00		40 000,00		
012	64151	Personnel non médical de remplacement - rémunération princip	-40 000,00		-40 000,00		
012	64515	Personnel non médical - cotisations CNRACL	-24 000,00		-4 000,00	-12 000,00	-8 000,00
012	64511	Personnel non médical - cotisations URSSAF	-20 000,00				-20 000,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			13 700,00	13 700,00	0,00	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
NOUVEAUX CREDITS et/ou DIMINUTION DE CREDITS					
CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE	
TOTAL			0,00	0,00	

VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES et/ou ARTICLES					
CHAP	ART.	LIBELLE ARTICLE	EN DEPENSE	EN RECETTE	
TOTAL			0,00	0,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00	

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

PERSONNEL

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 43_2011 : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES AU CCAS

Il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service public, de procéder, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 17 juin 2011, à la suppression et à la création de certains postes au CCAS.

Il est décidé :

De procéder à la suppression et à la création des postes suivants :

Filières	Catégories	N° postes	Postes supprimés	Postes créés	Catégories
SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES					
Administratif	C	59-11	Un poste de la filière administrative, catégorie C grade d'adjoint administratif de 1ère classe à l'EHPAD	Un poste de la filière administrative, catégorie B ou C, grade de rédacteur ou d'adjoint administratif de 1ère classe, fonction assistante auprès de la directrice de l'EHPAD	B ou C
	C	113-11	Un poste de la filière sociale, catégorie C, grade d'agent social 2ème classe à 80%, service soutien à domicile	Un poste de la filière sociale, catégorie C grade d'agent social 2ème classe à 100% service soutien à domicile	C
CREATIONS DE POSTES					
Administrative		à numéroter	-	Un poste de la filière administrative, catégorie A, grade d'attaché, fonction chef de service soutien à domicile personnes âgées	A

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 44_2011 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'EQUYTABLE

Par délibération n° 2010.51 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 30 septembre 2010 le CCAS a signé une convention de partenariat avec l'Association « L'Equytable ».

L'association l'Equytable vise à mettre en œuvre et à animer des partenariats "consommateurs-producteurs" sur Grenoble et son agglomération en proposant un système d'abonnement à des produits frais (paniers).

Afin de permettre aux Pontois de bénéficier de paniers hebdomadaires de fruits et légumes issus de l'agriculture locale, la Ville de Pont de Claix et l'association l'Equytable ont souhaité travailler en partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet au sein du centre social Irène Joliot Curie.

Objectifs de l'action :

- Accompagner les Pontois à la consommation régulière de fruits et légumes
- Faciliter l'accès des Pontois à faible revenus à une alimentation saine
- Consommer des produits de saison et de qualité
- Promouvoir l'agriculture locale
- Sensibiliser à la bonne préparation, cuisson des aliments, comprendre leurs apports nutritifs
- Mettre en œuvre une solidarité entre les pontois
- Associer les Pontois au projet en les rendant acteurs
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des Pontois

Cette convention arrive à son terme le 15 septembre 2011 et il y a lieu de procéder à son renouvellement pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2011.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter cette proposition et d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention.

Observations : M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que Mme KLEIN, Présidente, sera invitée lors d'un prochain conseil d'administration afin de présenter cette association et son fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 45_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE A DES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES

En date du 30 Septembre 2010, le Conseil d'Administration a pris une délibération n° 2010.48 portant sur les tarifs des différentes activités dans les Centres Sociaux et des locations de salles.

Dans ce cadre là, une convention doit être signée chaque fois qu'il y a prêt de salle dans les centres sociaux, que ce soit à titre gracieux ou payant, avec l'organisateur de la manifestation (associations, sociétés, etc...).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à signer une convention chaque fois qu'il y aura prêt de salle dans les centres sociaux, à titre gracieux ou payant, avec l'organisateur de la manifestation (associations, sociétés, etc...).

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 46_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'EQUYTABLE POUR LA MISE A DISPOSITION DE PANIERS DE FRUITS ET LEGUMES DANS LE CADRE DE L'EPICERIE SOLIDAIRE

Dans le cadre de la démarche de partenariat avec l'association L'Equytable qui vise à mettre en oeuvre et à animer des groupes « consommateurs-producteurs sur Grenoble et son agglomération, il paraît souhaitable que cette démarche puisse s'effectuer dans le cadre de l'épicerie sociale et solidaire afin de permettre l'accès à ce public à une alimentation variée et de qualité en proposant des produits alimentaires, issus de l'agriculture locale raisonnée à moindre coût, tout en favorisant le lien social et en contribuant à une insertion sociale.

Il est proposé au Conseil d'Administration de signer la convention correspondante avec l'Equytable qui prendra effet le 1er septembre 2011 et se terminera le 31 août 2012 et d'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention.

Observations : M. Hervé HAVRE souligne que ce travail a été possible avec l'appui de l'ANDES (Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires).

L'ANDES est l'un des principaux réseaux d'aide alimentaire français.

Elle soutient le développement des épiceries solidaires qui proposent à 20% du prix usuel, des produits de consommation courante à des personnes en situation de précarité.

Le principe des Epiceries Solidaires est de lutter contre l'exclusion sans favoriser l'assistanat, de respecter la liberté des personnes et de promouvoir leur insertion durable.

La participation des familles s'élèvera à 50% du prix réel des paniers, le reste étant à la charge du CCAS. Une liste des produits sera établie.

Mme Aurore COSTA demande ce qu'est une C.E.S.F.

Mme Yveline DENAT lui dit que c'est une Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

C'est une personne chargée d'accompagner les familles en difficultés en les conseillant sur la gestion du budget familial, achats, cuisine économique, etc... et éventuellement les orienter sur l'assistante sociale de leur secteur.

La Conseillère organise également des temps d'animations et accompagne les projets individuels ou collectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 47_2011 : FIXATION DES MONTANTS DES AIDES DE L'EPICERIE SOLIDAIRE

L'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire aura lieu le 12 septembre 2011.

Une régie de recettes sera créée pour le portage financier de ce projet. Il convient de délibérer sur les participations financières qui seront demandées aux familles bénéficiaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration que les montants d'aides en fonction de la composition des ménages soient les suivants :

1ère personne de la famille	panier mensuel de 160 €	reste à la charge du bénéficiaire 80 €	les 80 € restants représentant une aide ccas
2ème personne de la famille	panier mensuel de 90 €	reste à la charge de la famille 45 €	les 45 € restants représentant une aide CCAS
3ème personne et suivantes de la famille	panier mensuel de 80 €	reste à la charge de la famille 40 €	les 40 € restants représentant une aide CCAS
Exemple d'un couple avec 1 enfant, la participation financière s'établira comme suit : $80 + 45 + 40 = 165 \text{ €}$			

Observations : Mme Régine TERENTI précise aux membres présents que l'Épicerie Sociale et Solidaire ne pourra s'ouvrir pour la première année que pour une quinzaine de familles Pontoises dans un souci de capacité de stockage des produits et de mise en oeuvre provisoire.

M. Hervé HAVRE reprend la parole afin de remercier le personnel pour la réalisation de cet important travail effectué en lien avec Mmes Yveline DENAT et Mélissa KAMARINOS. Il tient à gratifier de sa profonde reconnaissance l'ensemble des professionnels.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 48_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE

Dans le cadre de l'épicerie sociale et solidaire une convention de partenariat avec la banque alimentaire pour l'acquisition de denrées de longue conservation paraît nécessaire.

Un nombre de colis sera commandé pour la semaine ou pour le mois par le gestionnaire de l'épicerie sociale et solidaire. Le coût du colis est facturé à 0,45 centimes par la banque alimentaire.

Il est proposé au Conseil d'Administration de signer la convention correspondante avec la Banque Alimentaire qui prendra effet le 1er septembre 2011 et se terminera le 31 août 2012 et d'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

PERSONNES AGEES

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 49_2011 : REFORME DU FINANCEMENT DE LA DEPENDANCE

Par la vague démographique annoncée , nous sommes tous concernés par la chance supplémentaire qui nous est offerte, de vivre plus longtemps et surtout plus longtemps en bonne santé.

Il s'agit donc de considérer le vieillissement comme une opportunité pour nos communes de partager avec les habitants le projet de nos villes et de le travailler ensemble selon leurs souhaits. Les CCAS et les CIAS, acteurs de proximité reconnus, gestionnaires de nombreux établissements et services sociaux de proximité(SAD, SSIAD, EHPAD, LFPA, unités Alzheimer), les partenaires de la vie associative sont aujourd'hui plus que concernés par le débat sur la dépendance qui s'ouvre aujourd'hui.

A Pont de Claix, la ville mobilise des moyens conséquents aux questions de dépendance et perte d'autonomie des personnes âgées.. Un service de soutien à domicile propose le service des repas à domicile et l'accompagnement des personnes dans leurs différentes démarches (rendez-vous médicaux, courses, démarches administratives, participation aux activités culturelles et sociales) à l'aide d'un véhicule équipé pour les personnes à mobilité réduite.

Pour ne pas augmenter les coûts d'hébergement de l'EHPAD, la ville finance en grande partie des dépenses d'investissement , assure la charge en personnel de 3 agents supplémentaires non portés sur le budget de la résidence qui s'ajoutent aux 60 agents déjà en poste dans l'établissement, et propose une aide relative aux frais de mutuelle.

Enfin, la ville participe activement aux actions généralistes (semaine bleue, plan canicule etc..).

Ce que nous proposons, ce sont des services de proximité, accessibles à l'ensemble de nos populations, services qui œuvrent comme une veille sociale vis à vis des besoins de nos concitoyens.

Nous sommes dans la capacité de nous adapter à la spécificité de nos territoires et à développer les réponses les plus finement adaptées aux besoins de nos populations. Ce maillage nous permet d'accompagner les plus fragiles, ceux qui sont à la limite de tous les dispositifs.

Nous travaillons au quotidien pour favoriser les conditions de logement de nos aînés, pour favoriser leur maintien à domicile malgré leurs incapacités, nous tentons de trouver des solutions d'hébergements alternatives(logements inter générationnels, logements-foyers,..).Comme la plupart des CCAS de l'Isère, nous souhaitons la modernisation des logements foyers qui représentent plus de 20% des 685 000 places en établissement sur le territoire national.

C'est pourquoi, nous souhaitons que, demain , dans ce débat de la prise en charge de la perte d'autonomie, la valeur et le sens du service public soient portés dans toute leur dimension de solidarité nationale.

Le constat est criant aujourd'hui. L'espérance de vie augmente, les personnes en situation de handicap sont intégrées dans nos cités et chacun d'entre nous connaît un parent, un ami, concerné par une perte d'autonomie et pour qui la compensation s'opère principalement par les aidants familiaux mais aussi avec les intervenants professionnels et leur cohorte d'insuffisance.

Les insuffisances, nous les constatons tous les jours. Entre les différences de dispositifs avant et après 60ans, l'insatisfaction autour de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (enveloppe insuffisante, diminution de la part de l'Etat vis à vis des Conseils Généraux, et hausse de la dépense au regard de l'augmentation du nombre de bénéficiaires), la question du reste à charge pour les personnes accueillies en établissements ou l'insuffisance des services existants, les CCAS sont extrêmement sollicités.

Sur le champ des établissements, les communes sont contraintes de subventionner leurs équipements pour permettre de minimiser la participation des usagers et d'assurer une qualité de prise en charge satisfaisante malgré le désengagement des institutions de tutelles.

A Domicile, le système de la tarification de l'aide et du soin à domicile est aujourd'hui «à bout de souffle », inadapté aux besoins, laissant une charge financière aux bénéficiaires trop conséquente, et ne permettant pas la professionnalisation des salariés du secteur.

Nous proposons une contractualisation budgétaire dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec une mutualisation des services.

Nous sommes attachés, par la connaissance de proximité que nous avons à des mises en œuvre d'action et de réponses respectant le parcours de vie de chacun, des réponses personnalisées, qui puissent être couvertes par un droit universel à compensation quelque soit l'âge ou les conditions de vie de la personne.

Car, aujourd'hui, l'état lance surtout le débat du financement de ce droit universel, droit qui doit majoritairement être pris en charge par un risque complémentaire de sécurité sociale.

Comme la plupart des CCAS de l'Isère, nous souhaitons la création d'une 5ème branche de sécurité sociale. Le financement de cette prestation s'appuierait sur la dépendance nationale. Cette branche autonomie fonctionnerait comme la branche maladie.

Nous défendons ce droit de solidarité assorti d'un droit de couverture autonomie universel pour ceux qui n'auront pas la capacité de compléter financièrement cette prestation. Le recours à l'assurance privé ne doit être que complémentaire et pas essentiel ce qui engendrerait trop d'inégalités.

Et pour le financer, nous proposons de conserver ce double financement de l'état et des Conseils généraux, d'utiliser les fonds de la CNSA engendrés par la journée de solidarité aux fins qui lui étaient attribuées dans son lancement, de rehausser la CSG, et de relever les droits de succession.

Et enfin et surtout, la solidarité, tout comme pour le RSA, doit faire intervenir une taxe sur les revenus du capital permettant ainsi de mettre sur un plan d'égalité les salariés et les «rentiers du capital» qui sont tous égaux face au risque de la dépendance.

Nous souhaitons également que la CNSA, avec son conseil d'administration dans lequel associations et CCAS sont représentés soit positionnée comme gestionnaire de cette nouvelle branche de solidarité nationale forte de son expérience et de son expertise.

Car nous sommes conscients aujourd'hui que le débat sur la dépendance qui s'engage est d'une importance cruciale dans la philosophie d'intervention sociale que nous voulons voir se développer dans les années à venir et qui sera traversée par la réforme des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, nous souhaitons voir notre pays porter les valeurs de solidarité et notamment l'importance de la place que nous souhaitons donner, dans nos villes et dans notre Commune Pont de Claix à nos aînés, acteurs de notre histoire, de ce que nous sommes, et pour lesquels nous avons un devoir d'accompagnement jusqu'au bout de la vie.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir entendu cet exposé,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale N°6 en date du 23 juin 2011,

DECIDE d'adopter ces propositions.

Observations : M. Hervé HAVRE souligne que ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal du 7 Juillet 2011.

Ce projet a été envoyé aux 80 adhérents de l'UDCCAS.

Une soirée débat s'est tenue à ce sujet à Pont-de-Claix le 30 mai dernier (Cf. article du D.L. Du 2/06/11) joint au Procès Verbal du 9 juin dernier.

Les 4 groupes de travail formés par Mme Roselyne BACHELOT doivent rendre leur travail. On devrait y voir un peu plus clair en septembre, octobre.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

SANTE

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 50_2011 : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION TUPS AVEC LE CCAS D'ECHIROLLES

Depuis 1999 un partenariat est instauré entre les CCAS de Pont De Claix et d' Echirolles pour la mise en oeuvre d'un dispositif intercommunal pour l'accès au soins, convention validée par le Conseil d'administration du 2 février 1999.

Les Conseils d'administration du 24 octobre 2000 puis du 17 février 2004 ont validé de nouvelles conventions au vu de l'évolution de l'action dans le cadre de la politique de la ville. La première entre Pont de Claix - Echirolles et Eybens pour créer le pôle de Prévention Intercommunal TUPS, la seconde pour adapter le fonctionnement.

Le conseil d'administration du 4 juin 2007 par une nouvelle convention avec le CCAS d'Echirolles a quant à lui concrétisé le fait que TUPS soit reconnu Atelier Santé Ville nouveau dispositif national. Compte tenu du budget arrêté par le comité d'orientation de « Trait d'Union Parole Santé » et au vu des participations financières des autres partenaires, il y a lieu de signer un nouvel avenant financier pour les exercices budgétaires 2009 - 2010 - 2011.

La participation du CCAS de Pont de Claix pour cette action s'élève à 18 000 € pour chacune des années. L'année 2011 sera réglée à terme échue soit en 2012.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider l'avenant n°3 à la convention avec l'atelier santé ville « Trait d'Union Parole Santé » et d'autoriser le Président à le signer.

Les crédits budgétaires correspondants à cette action (18 000 € pour les exercices budgétaires 2009 - 2010) sont inscrits au budget 2011.

Observations : M. Hervé HAVRE souligne qu'il y a de plus en plus de dépassement d'honoraires pratiqués par les médecins.

Aucun gouvernement, jusqu'à présent, n'a posé le problème de ces dépassements ainsi que celui de la part restant à charge des malades après remboursements S.S. et Mutuelles.

Une rencontre est prévue avec M. SULLI, M. FERRARI, l'élue chargée de la santé à Echirolles, Yveline DENAT, le Directeur du CCAS d'Echirolles et M. Hervé HAVRE pour envisager l'avenir 2012..

Le compte-rendu de cette rencontre sera effectué lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Pour ce qui concerne la permanence de la Psychologue et du Point d'Ecoute « Parole Santé » il n'y a aucun financement de la part de l'A.R.S.

Seules les communes d'Echirolles et de Pont-de-Claix financent ces actions dans le cadre de TUPS par le biais de l'A.R.S..

Ces permanences concernent 40 Pontois, 130 Echirollois et une quarantaine de personnes du Canton de Vif et d'Eybens.

M. David HISSETTE, Président de la Mission Locale, a été sollicité pour aider au maintien de ce dispositif par le biais des Missions Locales.

Question : que mettre à l'avenir en inter-communalité.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

**DELIBERATIONS RAJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR
SUITE A L'APPROBATION DES MEMBRES PRESENTS**

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

DELIBERATION N° 51_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE GRENOBLE AU TITRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CENTRE SOCIAL IRENE JOLIOT CURIE

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements
- mieux accompagner les familles

La Caisse d'Allocations Familiales a délivré un agrément au Centre Social Irène Joliot Curie sur la base du contrat de projet.

Pour être agréé, le Centre Social doit être tout à la fois un équipement de quartier à vocation sociale globale, un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, un lieu d'animations de la vie sociale et un support d'interventions sociales concertées et novatrices.

C'est l'exercice de ces 4 fonctions, coordonnées et animées par un personnel qualifié qui habilite le Centre Social à bénéficier des 2 prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales :

- la prestation globale et coordination (convention d'objectifs et de financement)
- la prestation animation collective familles

Le projet du Centre Social Irène Joliot Curie a été agréé pour la période du 1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2014.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil d'Administration de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble ces 2 conventions précitées et d'autoriser le Président à les signer.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 52_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE GRENOBLE AU TITRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements
- mieux accompagner les familles

La Caisse d'Allocations Familiales a délivré un agrément au Centre Social Jean Moulin sur la base du contrat de projet.

Pour être agréé, le Centre Social doit être tout à la fois un équipement de quartier à vocation sociale globale, un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, un lieu d'animations de la vie sociale et un support d'interventions sociales concertées et novatrices.

C'est l'exercice de ces 4 fonctions, coordonnées et animées par un personnel qualifié qui habilite le Centre Social à bénéficier des 2 prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales :

- la prestation globale et coordination (convention d'objectifs et de financement)
- la prestation animation collective familles

Le projet du Centre Social Jean Moulin a été agréé pour la période du 1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2014.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil d'Administration de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble ces 2 conventions précitées et d'autoriser le Président à les signer.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 53_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE » AVEC LA CAF DE GRENOBLE POUR LE CENTRE SOCIAL IRENE JOLIOT CURIE

Depuis la municipalisation du centre social Irène Joliot Curie, la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble nous verse une subvention annuelle « économie sociale et familiale » qui contribue à financer des actions menées par une conseillère en économie sociale et familiale.

La conseillère en économie sociale et familiale est un travailleur social qui concourt à la formation des personnes et des groupes familiaux pour les aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne. Cette professionnelle met en oeuvre des activités collectives dans le domaine de la vie quotidienne (ateliers autour de l'alimentation, projets de vacances..) et en direction de publics divers: petite enfance, enfants du centre de loisirs, adultes, personnes âgées...

Ces activités s'articulent avec le projet du centre social et le projet « animation collective familles » qui permettent au centre d'être agréé et de percevoir les prestations de service de la CNAF.

Aujourd'hui la CAF de Grenoble propose la signature d'une nouvelle convention pour les années 2010 et 2011, soit :

Pour l'année 2010 : du 1er Juillet 2010 au 31 décembre 2010 pour un montant de 2 300 € (100 heures prises en compte pour 6 mois)

Pour l'année 2011 : du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, le montant annuel de la subvention étant de 4 600 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président à signer cette convention.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

DELIBERATION N° 54_2011 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TIERS PAYANT AVEC LA CARSAT

La CARSAT Rhône Alpes (Caisse d'Assurance Retraite et de santé au Travail) propose la signature d'une convention de tiers payant pour l'aide à domicile aux retraités dans le cadre des interventions à domicile effectuées avec des fournisseurs de service (télé-assistance, portage de repas, transports accompagnés).

C'est le cas pour le CCAS de Pont de Claix qui est fournisseur de repas à domicile et de transports accompagnés. Sont concernés par cette convention les bénéficiaires de PAP (plan d'action personnalisé).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter cette proposition et d'autoriser le Président à signer avec la CARSAT la convention correspondante.

Observations : néant

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour :	8	
- voix contre :		
- abstentions :		
- ne prend pas part au vote		

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS EN MATIERE D'AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES PONTOISES**

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

BILAN GENERAL DU MOIS DE JANVIER A JUIN 2010

Au cours des mois de Mai et Juin 2010, 38 décisions ont été prises (1 report, 1 refus, 36 accords) pour un total de 8 800,79 €.

Répartition par type d'aide	Mai et Juin 2010		Janvier à avril 2010		
	NB	Montant des aides	NB	Montant des aides	Moyenne mensuelle
* FRAIS LIES AU LOGT :					
Retards loyers Privé	1	469,00 €	1	108,00 €	27,00 €
Retards Loyers HLM			2	953,32 €	238,33 €
Caution					
Hébergement Urgence	4	3 287,00 €	1	60,00 €	15,00 €
Installation / Entretien			1	300,00 €	75,00 €
Sous-total logement :	5	3 756,00 €	5	1 421,32 €	355,33 €
* SANTE :					
Prothèses	1	316,00 €	3	1 312,33 €	328,08 €
Soins	2	788,00 €	1	252,00 €	63,00 €
Factures			1	185,00 €	46,25 €
Mutuelles			1	518,52 €	129,63 €
Sous-total santé :	3	1 104,00 €	6	2 267,85 €	566,96 €
* Alimentaire	10	680,00 €	24	1 686,00 €	140,50 €
* Alimentaire/titres de service	5	340,00 €	19	1 540,00 €	128,33 €
Sous total alimentaire	15	1 020,00 €	43	3 226,00 €	806,50 €
* ENERGIE : eau	2	274,40 €	1	336,16 €	28,01 €
Électricité			1	200,00 €	16,67 €
Gaz	2	783,89 €	2	650,00 €	54,17 €
Sous total énergie	4	1 058,29 €	4	1 186,16 €	296,54 €
* ASSURANCES	1	80,00 €	2	243,32 €	60,83 €
* BOURSEJEUNE	1	105,00 €			0,00 €
* CHARGES Copropriété					0,00 €
* DIVERS	1	240,00 €	2	485,82 €	121,46 €
* FONDS MOBILITE					0,00 €
* FORMATION/SCOLARITE					0,00 €
* IMPOTS/TAXES			2	268,00 €	67,00 €
* RESTAURATION			2	181,50 €	45,38 €
* SUBSISTANCE (attente ress)					0,00 €
* EpiSol	7	860,00 €	31	4 070,00 €	1 017,50 €
* TELEPHONE					0,00 €
* TRANSPORT	1	577,50 €	1	60,00 €	15,00 €
* VACANCES					0,00 €
TOTAL	38	8 800,79 €	98	13 409,97 €	1 117,50 €

BILAN GENERAL DU MOIS DE JANVIER A JUIN 2011

Au cours des mois de Mai et Juin 2011, 35 décisions ont été prises (1 instance, 1 refus, 33 accords) pour un total de 3 651,26 €.

Répartition par type d'aide	Mai et Juin 2011		Janvier à avril 2011		
	NB	Montant des aides	NB	Montant des aides	Moyenne mensuelle
* FRAIS LIES AU LOGT :					0,00 €
Retards loyers Privé	2	681,00 €	3	890,00 €	
Retards Loyers HLM			1	231,00 €	19,25 €
Caution					0,00 €
Hébergement Urgence					0,00 €
Installation / Entretien					0,00 €
Sous-total logement :	2	681,00 €	4	1 121,00 €	93,42 €
* SANTE:					0,00 €
Prothèses	1	500,00 €			
Soins					0,00 €
Factures					0,00 €
Mutuelles					0,00 €
Sous-total santé :	1	500,00 €	0	0,00 €	0,00 €
* ALIMENTATION	12	473,00 €	24	1 869,00 €	155,75 €
* ALIMENCAP	10	580,00 €	13	1 030,00 €	85,83 €
Sous total alimentaire	22	1 053,00 €	37	2 899,00 €	
* ENERGIE : eau			1	91,81 €	7,65 €
Électricité	4	781,26 €	4	1 191,72 €	99,31 €
Gaz			4	1 337,86 €	111,49 €
Sous total énergie	4	781,26 €	9	2 621,39 €	
* ASSURANCES					0,00 €
* BOURSEJEUNE	1	300,00 €			0,00 €
* CHARGES Copropriété					0,00 €
* DIVERS	1	50,00 €	1	218,26 €	18,19 €
* FONDS MOBILITE					0,00 €
* FORMATION/SCOLARITE			2	179,25 €	14,94 €
* IMPOTS/TAXES	1	150,00 €	1	100,00 €	8,33 €
* RESTAURATION	2	54,00 €	3	85,50 €	7,13 €
* SUBSISTANCE (en attente de ressources)			1	320,00 €	26,67 €
* TELEPHONE			1	120,00 €	10,00 €
* TRANSPORT			2	360,00 €	30,00 €
* VACANCES	1	82,00 €			0,00 €
TOTAL	35	3 651,26 €	61	8 024,40 €	668,70 €

**ACTES DIVERS DU PRESIDENT PRIS PAR DELEGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
02_2011	Arrêté portant nomination d'un Régisseur titulaire et de deux mandataires suppléantes à la régie d'avances et de recettes « encaissement des avis de paiements des loyers des résidents, encaissement des repas des familles, des invités extérieurs et des personnels salariés de l'établissement et petites fournitures diverses » à l'EHPAD	08/06/11
02_2011	Décision portant transformation de la régie de recettes « encaissement des avis de paiement des loyers des résidents » en une régie d'avances et de recettes « encaissement des avis de paiement des loyers des résidents, encaissement des repas des familles, des invités extérieurs et des personnels salariés de l'établissement et petites fournitures diverses » à l'EHPAD	08/06/11
03_2011	Décision portant modification de la régie de recettes « encaissement des participations des usagers au service d'accompagnement des personnes âgées » à la Résidence des personnes âgées Irène Joliot Curie	04/07/11
03_2011	Arrêté portant nomination d'une mandataire suppléante pour la régie de recettes et d'avances « secours d'urgence et aides remboursables »	29/06/11

POINTS DIVERS

Rapporteur : M. Hervé HAVRE, Vice-Président

BILANS DES JOURNEES DU 8 MARS ET DE CELLE DE LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Cf. Notes au B.M. en annexe

DEMENAGEMENT DU CCAS

Dans le cadre de la mutualisation des locaux, des coûts et de l'optimisation des bâtiments, notamment celui du CCAS, la totalité du personnel intégrera les locaux et le bâtiment Irène Joliot Curie dès septembre.

Ce choix a paru aux élus le plus judicieux, du fait de son accès pratique avec les transports en commun, de sa proximité avec l'Espace Beausite et de sa proximité également avec la Résidence des Personnes Agées et services personnes âgées.

Les équipes du CCAS et celles du Centre Social Irène Joliot Curie ont été très mobilisées et un gros travail sur la dynamique de groupe a été effectué.

Cependant, on ne connaît pas l'avenir du maintien des Assistantes Sociales du Conseil Général dans les Centres Sociaux.

Mme Régine TERENTI fait part aux administrateurs d'une rencontre qu'elle a eue avec le Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la réorganisation du travail au Centre Social Irène Joliot Curie avec l'arrivée du personnel CCAS.

Il en ressort que la consigne du Conseil Général est l'ouverture au public 8h/jour.

Un travail sur ce point est en cours avec le personnel du CCAS afin d'être en cohérence sur l'accueil du public Pontois.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Prochain Conseil Municipal : le Jeudi 29 septembre 2011
- Commission Affaires Sociales – Insertion le 15 septembre 2011 à 18 h
- Prochain Conseil d'Administration le 6 Octobre 2011 à 18 h

<p style="text-align: center;">NOTE À COMMISSION MUNICIPALE</p> <p style="text-align: center;">DU 23 JUIN 2011</p>
--

Pôle vie de la cité et de la solidarité CCAS
Service : Centre de Planification et d'Education Familiale

Suivi par : Corine Gachelin
chef de Pôle: Yveline Denat
Elu référent rapporteur : Nathalie Roy – Peggy Anselme - Hervé Havre

OBJET : MODIFIER LE REGARD DE CHACUN SUR LE HANDICAP ET LES FEMMES.

Argumentation :

Dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes, la ville de Pont de Claix souhaite renforcer deux axes forts celui du droit des femmes et celui du handicap, à travers la JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES LE 8 MARS 2011.

Le 8 mars célèbre la Journée Internationale pour le droit des Femmes.
Cette journée trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du 20ème siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant de meilleures conditions de travail et le droit de vote.
La Journée Internationale pour le droit des Femmes a été officialisée par les Nations Unies en 1977, invitant chaque pays à célébrer une journée pour les droits des femmes.

Les combats et les mobilisations menés ces cinquante dernières années, ont permis de faire évoluer l'ensemble des droits des femmes, l'éducation, l'égalité professionnelle, mais il est toujours nécessaire de défendre ces droits et de garantir leur exercice effectif.

Aider les femmes handicapées à sortir de leur isolement, à s'émanciper. Appuyer et défendre, le cas échéant, les femmes pour accéder aux droits auxquels tout individu peut prétendre. C'est à dire : l'égalité, face à l'accès à l'information et aux soins ; Liberté de choisir sa vie et son parcours social ; Respect de son intégrité physique et morale ; « Propriété » de son corps, de son esprit, de ses biens.

A travers un spectacle de danse proposé par la compagnie Colette Priou composé d'une personne handicapée et de valides.

**La ville de Pont de Claix propose un voyage sur la dignité humaine avec des rencontres délicates pour éveiller les sens et favoriser l'échange, le respect, la tolérance! Car danser, c'est donner la parole au corps ; c'est permettre au mouvement de s'exprimer : dépasser ses limites et parler de l'« écriture de la vie » sans compassion ni sensiblerie.
Rien n'est pire que vivre dans l'ignorance qui conduit à l'indifférence!**

L'OBJECTIF DE CETTE ACTION ÉTANT DE MODIFIER LE REGARD DE CHACUN SUR LE HANDICAP ET LES FEMMES. Mais aussi de lutter contre ces deux discriminations, oser parler de corps et l'aimer, permettre au public d'identifier les structures ou professionnels ressources (collectif contre le handicap, l'atelier pour moi, le centre de Planification et d'Education Familiale, les centres sociaux, L'AIV, la HALDE)

Et enfin montrer qu'une personne handicapée peut devenir un danseur à part entière, que le handicap n'est pas réducteur. Permettre aux personnes handicapées de redécouvrir leurs corps au travers des mouvements, gestes... Dépasser ses propres limites, travailler son imagination en toute liberté pour une histoire de la dignité humaine.

Enregistré le 24/06/2011 à 24/06/2011

C'est une action qui nécessite une énergie partenariale forte et dans la durée.

Rappel de l'action:

Les samedis 5 février 2011, 19 février 2011, et 26 février 2011 de 14h à 16h en salle de danse du centre social joliot curie:

Ateliers danse en direction du tout public (H/F, handicapés/valides). animés par Colette Priou
Certains stagiaires pourront ensuite participer à une action danse animée par le danseur Ennio Sanmmarco au sein de l'Amphithéâtre durant l'année 2011.

Le mardi 8 mars 2011 à 20h à l'Amphithéâtre:

(Attention période vacances scolaires)

Journée ville Amphithéâtre

Introduction de Monsieur le Maire et Peggy Anselme conseillère municipale en charge de l'égalité femmes hommes.

présentation en ouverture d'un mini spectacle résultat des 3 stages de danse

ensuite spectacle de la compagnie de Colette Priou

Débat avec la salle :

Animé par les élus du social et handicap, le CPEF, L'Amphithéâtre, la chorégraphe et les danseurs centré sur le thème femme/handicap

Comunication:

flyers: 2000

programme du spectacle : 200 (incluant descriptif de l'action lutte contre les discriminations)

200 fiches de présence

Fiche technique du spectacle

> durée : 30 à 45'

> pièce pour 4 à 6 danseuses :

> 3 danseuses contemporaines

> 1 interprète handicapée en fauteuil roulant

> 1 percussionniste

> 1 violoniste

budget:

Spectacle : 2500€

+ 3 ateliers danse de 2h : 500€

Sur budget actions CPEF

BILAN :

Les objectifs principaux à savoir MODIFIER LE REGARD DE CHACUN SUR LE HANDICAP ET LES FEMMES.

Mais aussi lutter contre ces deux discriminations, oser parler de corps et l'aimer, permettre au public d'identifier les structures ou professionnels ressources Et enfin montrer qu'une personne handicapée peut devenir un danseur à part entière, que le handicap n'est pas réducteur. Permettre aux personnes handicapées de redécouvrir leurs corps au travers des mouvements, gestes... Dépasser ses propres limites, travailler son imagination en toute liberté pour une histoire de la dignité humaine sont majoritairement atteints dans cette action.

Les stages et spectacles ont véhiculé beaucoup d'émotion. On peut noter une bonne participation du public. On ne peut pas dire qu'il y a eu débat suite aux spectacles mais plus des réactions « à chaud », la danse transcendant le handicap. La journée pour le droit des femmes n'a pas été traitée comme si les spectateurs ne pouvaient pas sortir de leur réaction émotionnel. Ce besoin se faisait encore sentir à travers les discussions informelles autour d'un verre après la prestation.

Peut-être est-il difficile de traiter deux discriminations dans une même action ?

Stages de danses :

Participation de 25 à 29 personnes aux stages. 20 femmes et 6 hommes. Environ la moitié valide et non valide...

Rajout d' une séance supplémentaire durant les vacances de février.

5 personnes ont ensuite participé au stage des WOO (compagnie en résidence à l'Amphithéâtre) du 12 mars.

Le mardi 8 mars 2011 à 20h à l'Amphithéâtre:

180 personnes sont venues à l'Amphithéâtre

30 fiches de présence ont été remplies dont 8 pontois

Retour des participants aux stages de danse et au spectacle:

Colette Priou chorégraphe : « J'ai d'abord eu peur de ne pas y arriver devant le nombre important de participants. Il fallait porter ce groupe avec bienveillance pour l'amener à avoir suffisamment confiance en lui pour participer au spectacle. Faire quelque chose de propre. Parvenir à ce que les uns les autres ne voient plus ou pas, ne sentent plus ou pas, de différences entre valides et non valides, femmes ou hommes. Parvenir à ne laisser ressurgir que l'émotion des danseurs pour "éclabousser" les spectateurs. Bref que la marche pour la paix est un sens. »

Pour les participants ce qui ressort d'une façon unanime c'est que cette aventure fut exceptionnelle au niveau émotionnel. Des sentiments d'harmonie, de connivence, de poésie et de reconstruction semblent ainsi fédérer le groupe.

En voilà quelques paroles:

"Je me sens moins en morceaux, parce que ce j'ai présenté au public ressemblait à quelque chose. J'ai fait le deuil d'avant"

"Moi je suis moins timide"

"C'était comme le bon vieux temps!"

"C'était la première fois que je montais sur scène!"

"J'ai envie de continuer de danser" "

"Le spectacle m'a rapproché de ma mère, elle a mieux compris qui j'étais"

"Nous étions un groupe de personnes qui danse et nos différences furent complémentaires. Parfois un groupe d'hommes qui danse, parfois un groupe de femmes qui danse et puis impossible de différencier l'homme, la femme, le handicap. Voilà la richesse du spectacle. Ne pas oublier que l'autre existe. La femme a une multitude de vies ! Et l'homme ?

La danse permet cette une ouverture, ce savoir émotionnel. Elle mélange la peur et l'énergie, c'est un parti et un tout ! Le mouvement fait grandir !"

Penser à faire passer l'information sur le site de la ville avant l'action.

Penser à faire référence au FIL dans chaque communication culturelle et surtout en lien avec le handicap pour permettre à ce public de se déplacer plus facilement.

NOTE AU
BUREAU MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2011

POLE SOLIDARITE ET VIE DE LA CITE - CCAS
Service : Centre de Planification et d'Education Familiale

Suivi par : Corine GACHELIN
Chef de Pôle: Yveline DENAT

Elu référent rapporteur : Hervé HAVRE

OBJET : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PROPOSITIONS D' ACTIONS LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

La lutte contre les discriminations est inscrite au projet municipal, pour se faire elle s'appuie sur les services de la ville et du CCAS et tout particulièrement sur le centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) dont une part importante des missions impacte la lutte contre les discriminations voulue à Pont de Claix mais aussi au plan national.

Un comité de pilotage travaille à construire un plan global de prévention et de lutte contre les discriminations pour Pont de Claix pour 4 ans.

Les stéréotypes et les comportements discriminatoires sont intériorisés très tôt, il faut donc agir dès l'école primaire par la prévention et l'éducation.

En 2004, le ministère de l'Éducation Nationale estimait à 100 000 le nombre d'élèves dont un des parents vivait avec une personne de même sexe.

La lutte contre l'homophobie en tant que discrimination est bien du ressort de l'Éducation Nationale (bulletin officiel n°21 du 21 mai 2009) et ce dès la maternelle.

L'homophobie peut conduire à des agressions graves et lutter contre une discrimination c'est aussi lutter contre toutes les autres. La perception sociale négative et dévalorisante de l'homosexualité est ressentie par les jeunes des minorités sexuelles comme une atteinte de soi. Elle est vécue comme particulièrement destructurante pour les jeunes. A l'âge où se construit leur identité, ils se trouvent confrontés aux rôles sociaux et sexuels correspondant à la « norme » sociale. C'est la raison pour laquelle nous devons être particulièrement vigilants car les pressions que subissent nombreux homosexuels peuvent les amener à se suicider.

Le suicide représente en France la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans, après les accidentés de la route et la première cause de mortalité chez les 25-34 ans, d'après le baromètre du ministère de la santé et de l'INPES de 2005.

Avec près de 11 000 morts par an, le suicide est un enjeu majeur de santé publique et une cause de décès évitable. La prise en compte de l'orientation sexuelle dans le cadre de la prévention du suicide chez les jeunes a d'ailleurs trouvé écho à l'OMS (Organisation Mondiale de Santé) en 2006 et a été identifié en 2007 comme axe de recherche à privilégier par le comité d'observation et de prévention du suicide animé par le ministère de la santé avec les représentants associatifs (Union Nationale pour la prévention du suicide UNPS), institutionnels et d'experts.

Il faut rappeler que dans le monde l'homosexualité est considérée comme un crime.

L'homosexualité est partout discriminée; dans 84 Etats au moins les actes homosexuels sont condamnés par la loi (Algérie, Sénégal, Cameroun, Ethiopie, Liban, Jordanie, Arménie, Koweït, Porto Rico, Nicaragua, Bosnie...); dans plusieurs pays, cette condamnation peut aller au-delà de 10 ans (Nigéria, Lybie, Syrie, Inde, Malaisie, Cuba, Jamaïque...); parfois, la loi prévoit la détention à perpétuité (Guyane, Ouganda). Et dans 10 nations, la peine de mort peut être effectivement appliquée (Afghanistan, Iran, Arabie Saoudite...). En Afrique, récemment, plusieurs présidents de la république ont brutalement réaffirmé leur volonté de lutter personnellement contre le fléau selon eux « anti-africain »

Même dans d'autres pays où l'homosexualité ne relève pas du code pénal, les persécutions se multiplient. Au Brésil par exemple, les Escadrons de la mort et les skins haeds sèment la terreur : 1960 meurtres homophobes ont pu être recensés officiellement entre 1980 et 2000. Dans ces conditions, il paraît difficile de penser que la « tolérance » gagne du terrain. Au contraire, dans la plupart de ces Etats, l'homophobie semble aujourd'hui plus violente qu'hier. La tendance n'est donc pas à l'amélioration générale, tant s'en faut.

Rappel des actions menées dans cette direction sur Pont de Claix en 2010 :

Pour la journée de lutte contre l'homophobie le 17 mai 2010

- Projection du film « CRAZY » de Jean Marc Vallée à 19h suivi d'un débat animé par l'équipe des conseillères conjugales et familiales du Centre de Planification et d'Education Familiale et l'association « Contact » de Grenoble

30 personnes ont participé au débat

« Contact fête ses 10 ans » Forum associatif le 16 octobre 2010 au foyer municipal de Pont de Claix

- Le 22 octobre 2010 présentation aux collégiens de la pièce de théâtre « Place des Mythos » organisé par la Maison des Jeunes de Ris Orangis et le CPEF au foyer municipal de Pont de Claix.

300 élèves des collèges de Pont de Claix, Echirolles et Varcès.

Pour 2011 :

La journée mondiale contre l'homophobie est célébrée le 17 mai.

Cette journée a pour but de promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention pour lutter contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie.

La première journée a eu lieu le 17 mai 2005, soit 15 ans jour pour jour après la suppression de l'homosexualité de la liste des maladies mentales de la classification internationale des maladies publiées par l'organisation mondiale de la santé, à savoir le 17 mai 1990.

Le 18 mai 2011 au foyer municipal :

Accueil par l'équipe du CPEF et l'association contact du tout public à 18h autour de l'exposition « Qui j'ose aimer » de la MJC de Fontaine et d'une bibliographie animée et proposée par la bibliothèque municipale sur le thème de l'homosexualité.

A 20h « Maman fait son coming out » spectacle.

Une maman annonce à son entourage qu'elle refait sa vie avec une femme.

Enregistré le 24/06/2011

Marie Némó décortique avec jubilation les réactions de son entourage à l'annonce de ce coming out spectaculaire.

Et à partir de 2012

- **Projection du court-métrage poétique d'animation « Le baiser de la lune »** crée à l'intention des enfants du primaire, en visant plus particulièrement les parents et installer ensuite cette thématique dans le cadre d'une éducation sexuelle auprès des écoles primaires pontoises.

Ce film aborde les relations amoureuses entre personnes du même sexe à l'intention des enfants du CM1/CM2

IMPLICATION BUDGETAIRE

Crédits prévus au budget et action programmée au CUCS 2011 « lutte contre des discriminations »

Questions (s) ou Problématique :

Avis du Service : favorable

Avis de l'Elu : favorable

Pour Information x